# 

* Datum : 25-10-2016
* Taal : Frans
* Sectie : Wetgeving
* Bron : Numac 2016782075
* Auteur :

Justice de paix de Fléron
Par ordonnance du 13 octobre 2016, le juge de paix du canton de Fléron a prononcé des mesures de protection des biens, conformément à la loi du 17 mars 2013 réformant les régimes d'incapacité et instaurant un nouveau statut de protection conforme à la dignité humaine, concernant :
Monsieur Calogèro GALLO, né à Liège le 8 août 1978, registre national n° 78.08.08-229.61, domicilié à 4870 Trooz, rue La Broucke Campagne 39.
Maître Olivier DEVENTER, avocat au barreau de Liège, dont les bureaux sont établis à 4000 Liège, rue Sainte-Walburge 462, a été désigné en qualité d'administrateur des biens de la personne protégée susdite.
Pour extrait conforme : le greffier, (signé) Namur, Sabine.